

taire qui existe entre la pauvreté et l'instabilité, le Canada, depuis quelques années, attache de plus en plus d'importance au potentiel de développement et d'aide des Nations Unies. Car, ces dernières années, les États-Unis ont eu peu d'initiatives politiques qui aient abouti, du fait de la paralysie du Conseil de sécurité et de la rancoeur qui est devenue si manifeste à l'Assemblée générale.

La situation a évolué depuis quelques années, surtout depuis le milieu des années 60, depuis qu'un changement progressif a eu lieu dans l'orientation de notre rôle aux Nations Unies. C'est pourquoi, en juin dernier, mon collègue M. Sharp a demandé à notre ambassadeur d'inscrire un article à l'ordre du jour de la 25^e session régulière de l'Assemblée générale qui a ouvert ses délibérations le mois dernier; cet article était intitulé: «Rationalisation de la procédure et de l'organisation de l'Assemblée générale». Dans cet article nous évoquions l'augmentation du nombre des membres—ce nombre a plus que doublé en 25 ans—et nous faisons allusion aux nouvelles responsabilités des Nations Unies dans le domaine du développement social et économique et aux problèmes que pose et aux possibilités qu'offre l'évolution scientifique et technologique depuis un quart de siècle. La délégation canadienne a proposé, au nom du gouvernement, que les pratiques institutionnelles de l'Assemblée générale avaient besoin d'être renouvelées si l'organisation mondiale voulait être en mesure «de répondre efficacement à ce qu'on exige d'elle». Nous avons donc soumis un projet de résolution qui sera débattu au cours de la présente session. Les gouvernements du Cameroun, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, du Libéria, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de Singapour, de la Suède, du Venezuela et de la Zambie vont se joindre à nous dans ce projet de résolution.

Dans son discours de l'autre jour à l'Assemblée générale, M. Sharp a mis l'accent sur l'importance que revêt cette initiative et, de façon générale, les Canadiens l'approuveront, j'en suis sûr.

Honorables sénateurs, j'ai parlé plus longtemps que je ne le voulais. Il y a d'autres questions dont j'aurais aimé traiter, soit du commerce et du chômage et particulièrement des arguments du leader de l'opposition en rapport avec ces sujets. J'aurai peut-être une autre occasion d'en parler plus tard.

Je dirai simplement que nous entamons une nouvelle session du Parlement; notre groupe s'est vu renforcé par l'arrivée de membres éminents dont la nomination a été bien accueillie dans tout le pays. Nous avons tous une foi sincère dans la valeur du Parlement et je sais que chaque membre de cette Chambre est convaincu que le Sénat a un grand rôle à jouer dans les affaires du Canada. Je suis sûr qu'il est du désir de tous à cette période particulière de notre histoire de faire du Sénat un instrument de plus en plus utile et de prouver que le Parlement, j'inclus les deux Chambres dans ce terme, n'est pas une institution démodée et qu'il a un rôle efficace à remplir. Les discussions, si elles ne conduisent pas toujours à des décisions, ne sont pas des exercices oratoires vides de sens mais elles font partie de la substance même de la liberté que tous dans ce pays nous voulons préserver. Nous avons démontré au Parlement au cours de la semaine dernière, hier par le leader de l'opposition et les autres jours par les leaders des autres partis,

[L'honorable M. Martin.]

par les Canadiens en général et par tous ceux qui s'étaient réunis sur la Colline parlementaire, toute notre approbation de notre dessein national. Tous les autres pays dans le monde nous considèrent comme un pays privilégié, un pays de promesses, un pays où beaucoup de gens voudraient venir passer leur vie.

C'est notre pays, honorables sénateurs. Nous voulons qu'il reste fort; nous voulons qu'il reste uni et je demande instamment à chaque sénateur de faire ce qu'il a déjà décidé de faire, je le sais, c'est-à-dire d'accomplir sa tâche ici de telle manière que notre Chambre en sorte non seulement grandie mais aussi de façon à contribuer à la force, à la vitalité et à l'unité de notre pays.

Des voix: Bravo!

(Sur la proposition de l'honorable M. O'Leary, le débat est ajourné.)

BILL SUR LA STATISTIQUE

2^e LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat interrompu hier sur la motion de l'honorable M. Robichaud en vue de la 2^e lecture du bill S-2, concernant la statistique du Canada.

L'honorable Lionel Choquette: Honorables sénateurs, j'avais l'intention de demander que cet ordre soit réservé jusqu'à mardi prochain, mais je crois comprendre que le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) est prêt à présenter son exposé; je lui céderai donc la parole volontiers.

Son Honneur le Président: Les honorables sénateurs consentent-ils à ce que le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) parle à la place du sénateur Choquette?

Des voix: Entendu.

L'honorable John J. Connolly: Honorables sénateurs, je remercie l'honorable sénateur Choquette, ainsi que le Sénat, de me permettre de prendre la parole au sujet du bill S-2, concernant la statistique du Canada. Je vous avoue franchement, honorables sénateurs, n'avoir pas fait une étude approfondie du bill, mais il contient certaines dispositions sur lesquelles il convient, à mon avis, d'attirer l'attention du Sénat, car elles mettent en jeu un principe qui devrait particulièrement intéresser les sénateurs.

Je parle, en premier lieu, de la proposition générale qui a été appliquée jusqu'à présent, à savoir que les affaires d'un particulier, ainsi que celles d'une société, leur étaient réservées, sauf dans la mesure où ils étaient obligés de faire une divulgation. Cette exigence devient de plus en plus onéreuse pour les particuliers et les sociétés. L'une des meilleures illustrations récentes de cela, on l'a trouvée dans le bill C-4, adopté à la dernière session, qui exige que certains renseignements soient fournis par des sociétés privées, alors que les particuliers—une poignée d'individus qui n'ont pas l'intention de demander au public des capitaux, qui courent le risque de gérer leur propre entreprise, et la gèrent généralement bien parce qu'ils feraient faillite autrement—sont obligés de faire des divulgations que l'on qualifie, dans certains